Impôt sur le revenu

Ainsi que l'a soutenu ce matin à la Chambre le député de Fraser Valley-Est (M. Patterson), on ne joue pas impunément avec la vie des Canadiens. Le document à l'étude comporte près de 200 modifications importantes. Sa complexité est telle que les experts-comptables et les avocats ont peine à le comprendre. Que le gouvernement veuille s'en prendre aux Canadiens au moyen du chantage, des menaces et des punitions, cela me dépasse.

Le gouvernement veut récupérer l'argent qui lui revient, et c'est normal. Passons sur le gaspillage. Toutefois, il est injuste envers des milliers de Canadiens à qui il impose des contraintes anormales parce qu'il a décidé, pour l'instant, de reprogrammer le système informatique. Qui a déjà entendu parler de modifier un programme en cours de réalisation? C'est longtemps à l'avance qu'il faut le faire. Le gouvernement a arrêté le système informatique de façon délibérée; il ne le remettra pas en marche avant la fin du mois de mars ou, comme il le dit, avant que le projet de loi C-139 ne soit adopté.

Cette mesure législative exige de tous les députés un examen approfondi qui ne pourra se faire que lorsque chacun aura eu l'occasion de s'exprimer.

Je veux maintenant parler d'un point particulier parce que je n'aurai pas le temps, en dix minutes, de toucher à toutes les dispositions du projet de loi. Il s'agit de la redevance de recouvrement en matière de carburant de soute, que le gouvernement a imposée arbitrairement aux transporteurs aériens et maritimes. Il a dû surseoir à sa décision lorsque les sociétés aériennes l'ont menacé de représailles à l'échelle internationale, mais il est revenu furtivement à la charge par le biais d'une mesure fiscale, en vue de récupérer ce qu'il avait perdu précédemment. Quant au transport maritime, il est déjà frappé de la redevance. Rien ne porte à croire que le gouvernement va l'annuler, bien qu'elle soit discriminatoire. Seul le transport aérien y a échappé. L'an dernier, une importante société de transport maritime a perdu 12 voyages à cause de cette redevance sur le carburant. Ne parlons pas des emplois perdus au Canada pour les marins, les officiers de marine, les mécaniciens, le personnel de ravitaillement, celui des navires marchands ainsi que des fournisseurs. Alors que nous comptons un million et demi de chômeurs, il s'agit sûrement là d'un montant négligeable. L'année dernière, cette taxe n'a probablement rapporté que 35 à 40 p. 100 des recettes perçues durant la première année d'application, en 1981. Bien qu'elle soit directement responsable de la baisse des activités sur les Grands lacs, le ministre persiste à l'appliquer.

• (1150)

Celui-ci en a-t-il appelé à son collègue, le ministre des Finances (M. Lalonde). A-t-il agi comme il le devrait en tant que défenseur de l'industrie maritime au Canada? A-t-il fait connaître son point de vue? Lorsque nous étudierons le projet de loi en comité plénier, nous exigerons des réponses directes à ces questions.

Cette année risque d'être plutôt mauvaise quant au niveau d'activité sur les Grands lacs. Cette taxe est discriminatoire, car elle s'applique à un seul mode de transport, et pas à d'autres. A l'approche du début de la saison 1983, le principal défenseur de l'industrie maritime devrait sûrement faire valoir

très énergiquement le point de vue de cette dernière auprès du ministre des Finances et des autres responsables du Conseil du Trésor.

Cette redevance est discriminatoire, tout en rapportant bien peu. Nous croyons savoir qu'elle a fait entrer environ 5 millions et demi de dollars dans les coffres de l'État en 1981 tandis que les recettes de l'année dernière, je le répète, atteignaient 35 à 40 p. 100 seulement de ce montant. Il s'agit donc en l'occurrence de petites rentrées d'argent, et pourtant cette taxe, appliquée au champ très étroit des transports maritimes, a des répercussions énormes et profondes. Nous aurons des questions à poser à ce sujet à l'étape du comité plénier. Nous aimerions qu'on nous dise pourquoi nous perdons des cargaisons et pourquoi le ministre tolère délibérément, manifestement et consciemment qu'on persiste à appliquer cette taxe discriminatoire, surtout compte tenu de ses répercussions. Nous savons ce qu'en pense la Dominion Marine Association. Ses représentants n'ont cessé d'exiger la suppression de cette redevance sur ce mode de transport.

Si le gouvernement veut en étendre l'application au transport aérien, que ce soit directement ou indirectement, il va susciter d'énormes problèmes à une industrie qui peut vraiment s'en passer et qui ne les mérite certes pas. Les péages augmentent dans la Voie maritime. Nous lançons un appel au ministre pour qu'il examine bien attentivement ces hausses et celles des droits de pilotage. Tout augmente sans cesse. Les droits de pilotage imposés aux capitaines expérimentés de navires fréquentant nos eaux côtières, les Grands lacs et les autres ports augmentent toujours alors qu'ils n'ont pas besoin de pilotes. Que diable, dans la plupart des cas, beaucoup de ces capitaines et de leurs seconds connaissent mieux les eaux dans lesquelles ils naviguent que les pilotes dont ils doivent payer les services.

Je le répète, il s'agit d'une taxe au champ d'application bien restreint qui a cependant de profondes répercussions sur un petit secteur des entreprises canadiennes. Elle est discriminatoire. Il faudrait la supprimer. Nous verrons à ce que le ministre s'occupe de cette question quand arrivera pour nous le moment d'étudier le projet de loi article par article en comité plénier.

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Monsieur le Président, je vous sais gré de m'accorder dix minutes pour participer au débat sur le C-139, un projet de loi de 295 pages, truffé d'amendements qui en font l'une des mesures financières les plus compliquées que le monde ait jamais connu. Les ministériels trépignent parce qu'ils ont l'impression que nous prenons notre temps. C'est vrai, nous prenons notre temps. Car tout ce qu'ils ont réussi à faire en dix ans de règne, c'est rendre un pays jadis libre, qui pouvait compter sur un secteur privé vigoureux, solide dont nous pouvions être fier, qui pouvait . . .

M. Fisher: Qu'est-ce qui ne va pas maintenant, Ron?

M. Huntington: C'est le million et demi de chômeurs qui travailleraient actuellement si vous avez fait votre travail: voilà ce qui ne va pas. Vous avez socialisé notre pays en l'amputant de ses organes décisionnaires.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre, je vous prie. Le député doit respecter la coutume parlementaire en s'adressant à la Présidence.